

Demeurant 7 Cour Marie CHOUARD 77600 BUSSY SAINT GEORGES

Désigne Me Léopold ZINSOUGBO demeurant 7 cour Marie Chouard 77600 BUSSY SAINT GEORGES pour exercer les fonctions d'administrateur légal sous contrôle judiciaire de la personne protégée ;

Rappelle que l'Administrateur légal devra faire un inventaire des biens appartenant à la personne protégée dans les 10 jours de la notification de la présente décision en application de l'article 451 du Code Civil, s'il n'a pas été fait auparavant ;

Dit que les comptes de gestion prévus à l'article 473 du Code Civil devront être remis le 31 Mars de chaque année au Greffier en Chef du Tribunal d'Instance, conformément aux dispositions de l'article 512 du Code Civil ;

Ordonne la notification de la présente décision à :

Mme  
Mlle Ayaba ZINSOUGBO  
Mlle Edith ZINSOUGBO  
Me Léopold ZINSOUGBO  
Monsieur Wilfried ZINSOUGBO  
Mlle Yolande ZINSOUGBO

Mr le Procureur de la République

Laisse les dépens à la charge du Trésor Public ;

Dit que dans les quinze jours qui suivront l'expiration des délais de recours, en application de l'article 1260 du Nouveau Code de Procédure Civile, le Greffier en Chef de cette juridiction transmettra un extrait sommaire du présent jugement au greffe du Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel est née la personne protégée, à fin de conservation au Répertoire Civil et de publicité par mention en marge de l'acte de naissance ;

Ordonne l'exécution provisoire de la présente décision.

Le Greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Le Juge des Tutelles